

Robin du bois signe un partenariat avec le Parc

VÉRANNE Les projets se concrétisent pour l'association.

Les choses évoluent pour l'association Robin du bois, qui compte à ce jour 115 adhérents. Les projets d'acquisition de parcelles se concrétisent, avec la signature imminente concernant l'acquisition de la parcelle de 5 ha sur la Versanne et 2,1 ha situés sur la ligne de crête à proximité du col de l'Oeillon sur la commune de Véranne.

L'association Robin du Bois lutte contre les coupes rases pratiquées dans le massif du Pilat. Elle est favorable à la gestion alternative et durable, en sensibilisant les propriétaires de parcelles boisées à une gestion plus respectueuse de la nature et de l'environnement.

UN PARTENARIAT AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Un partenariat a été signé avec le parc naturel régional du Pilat, qui accompagne techniquement l'association dans la mise en place des contrats d'Obligation Réelles Environnementales, pour y garantir la préservation de la beauté des sites, le respect des équilibres écologiques et la recherche de biodiversité. Les deux parties définissent ensemble les actions à mettre en place pour favoriser la biodiversité de la parcelle (durée de 99 ans à revoir tous les 5 ans).

DEUX CAMPS DE SCOUTS EN RENFORT

Pendant une quinzaine de jours, deux équipes de scouts ont participé à la revalorisation de parcelles forestières en effectuant divers travaux



Ivan Runet a rejoint l'association en novembre 2020, il en est chargé de recherche de mécénats.

Photo : Patricia Billard

de bûcheronnage consistant à dégager la végétation autour des nouveaux arbres qui poussent en régénération naturelle. Ils ont aussi ramassé du bois tombé qui n'est pas très abîmé pour s'en servir le moment venu, comme bois de chauffage ou encore mettre le bois coupé le plus possible au sol pour une décomposition plus rapide.

Contact

06 60 70 17 20 / contact@robindubois.org / www.robindubois.org